**PERSPECTIVAS**
REVISTA DO PROGRAMA DE PÓS-GRADUAÇÃO EM FILOSOFIA
DA UNIVERSIDADE FEDERAL DO TOCANTINS

VOL. 9, Nº 1, 2024, P.
ISSN: 2448-2390

**Antagonismes d’impératifs hyppocratiques ?**

**Antagonismos dos imperativos hipocráticos?**

**Antagonisms of the Hippocratic imperatives?**

**DOI :**

Souleymane Sawadogo

**E-mail:** sawadsouley@yahoo.fr

**Orcid:** https://orcid.org/0009-0005-2259-3526

**Résumé :**

La finalité du présent écrit, méditant la problématique des enjeux de la santé pour l’existence, ambitionne révéler comment l’obligation médicale du corps médical, contraint par l’hégémonie de la politique médicale étatique du politique, génère le progrès médical étatico-hyppocratique national-universel raisonnable. L’objectif conduit à analyser en entame, les singularités caractéristiques des deux univers, pour mettre en évidence les implications de leurs logiques contradictoires innées. Il s’évertue ensuite à souligner comment seule la responsabilité étatique constamment instruite, légitime et confère une dignité à la perception hyppocratique de la santé. Il s’achève en mettant en lumière, la fécondité paradoxale de l’antagonisme médico-politique. Il en découle quela non observation de leurs essences biologiques respectives comporte toujours l’éventualité d’engendrer des tensions, des menaces et des hostilités, impliquant des rappels à l’ordre et des représailles, préjudiciables ou assumées. Tout État souverain incarnera toujours la source de la légitimation du serment hyppocratique, qui dans sa forme [historique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire%22%20%5Co%20%22Histoire), n'a nulle valeur [juridique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit%22%20%5Co%20%22Droit) universelle contraignante. Tout médecin, ne peut qu’être l’obligé de codes étatiques particuliers constamment adaptés. Ainsi, les frontières médicales ordinaires et hyppocratiques, ne sauraient être non-sanctuarisées pour le politique, en relation avec la primauté de l’hégémonie de la responsabilité étatique.

**Mots clés :**

Covid dix-neuf. Masses citoyennes. Médecin. Politique. Santé.

**Resumo:**

O objetivo deste artigo é revelar, através da análise da questão do que está em jogo na saúde para a existência, como a obrigação médica da profissão, limitada pela hegemonia da política médica de Estado do corpo político, engendra um progresso médico estatal-hipocrático nacional-universal razoável. O artigo começa analisando as características singulares dos dois universos, a fim de destacar as implicações de suas lógicas contraditórias inerentes. Em seguida, enfatiza-se como a percepção hipocrática da saúde só pode ser legitimada e dignificada pela instrução constante da responsabilidade do Estado. Depois, sublinha-se ainda a fecundidade paradoxal do antagonismo médico-político. Conclui-se que a não observância de suas respectivas essências biológicas sempre tem o potencial de dar origem a tensões, ameaças e hostilidades, envolvendo apelos à ordem e represálias, sejam elas presumidas ou assumidas. Todo Estado soberano será sempre a fonte de legitimidade do juramento de Hipócrates, que, em sua forma histórica, não tem valor jurídico universal obrigatório. Todo médico só pode estar vinculado a códigos estatais específicos constantemente adaptados. Assim, as fronteiras médicas ordinárias e hipocráticas não podem ser des-sancionadas pela política, em relação à primazia da hegemonia da responsabilidade do Estado.

**Palavaras-chave:**

Covid-19. Massa cidadã. Médico. Político. Saúde

**Abstract:**

The aim of this paper, which examines the issue of what is at stake in health for existence, is to reveal how the medical profession's medical obligation, constrained by the hegemony of the political state's medical policy, generates reasonable national-universal state-hyppocratic medical progress. The aim is, from its start, to analyze the singular characteristics of the two universes, in order to highlight the implications of their innate contradictory logics. It then goes on to underline that the only way to legitimize and dignify the hyppocratic perception of health is through the constant instruction of state responsibility. It concludes by highlighting the paradoxical fruitfulness of the medical-political antagonism. It follows that failure to observe their respective biological essences always carries with it the possibility of generating tensions, threats and hostilities, involving calls to order and reprisals, whether prejudicial or assumed. Any sovereign state will always be the source of legitimacy for the Hippocratic oath, which in its historical form has no binding universal legal value. Any doctor can only be bound by particular state codes that are constantly being adapted. Thus, ordinary and Hippocratic medical boundaries cannot be un-sanctuarised for politics, in relation to the primacy of the hegemony of state responsibility.

**Key words**:

Covid nineteen. Citizen masses. Doctor. Politics. Health.

Introduction

La question des enjeux de la santé pour l’existence, constitue un souci pour tout humain, sûr d’être pour l’existence et un problème pour tout État sain, soucieux de son intemporalité existentielle et sa compétitivité. Un tel souci-problème, exacerbé par le Covid dix-neuf, avec sa terrifiante létalité, mit le monde médical et politique, au-devant de l’actualité subjectivo-objective. L’univers hyppocratique en première posture par devoir déontologico-administratif et non par philanthropie, soumis à la pesanteur des citoyens-patients désemparés, ne put qu’exiger de son autorité exécutive étatique ; protections, conditions de travail adéquat et la licence d’exercice de sa vocation. Tout gouvernement ainsi apostrophé, ne put que reconnaître la primauté de sa responsabilité, tout en s’évertuant à marteler à son interlocuteur, que lui seul demeure constitutionnellement habilité à fixer les priorités de l’orientation médicale étatique, surtout lorsque le droit à l’existence de l’État se retrouve impliqué.

Cette cristallisation des perceptions d’impératifs sanitaires antagonistes constitue le sceau concret d’une crise de certitude médicale *a priori* inimaginable et insurmontable. Cet atmosphère conflictuel, légitime l’interrogation ci-dessus objet de la présente réflexion : antagonismes d’impératifs hyppocratiques ? En d’autres termes, le sens de la santé pour l’existence ; pour le médecin et le politique, est-il voué à la vaine contradiction spéculative au regard des défis et enjeux auxquels tout État et l’humanité se trouvent confronté dans leurs évolutions ? Cette interrogation exhorte à méditer la problématique de la certitude conceptuelle sanitaire, entre acteurs de la santé et exécutifs politiques, en liaison avec la figure centralisatrice de tout État. L’analyse d’une telle préoccupation n’exige-t-elle pas en entame, une introduction aux enjeux de santé collective ? Si indispensable, ne légitime-t-elle pas la ré-affirmation d’une centralité imprescriptible de l’État ? Le paradoxe progressiste d’une co-obligation irréductible ne peut-il pas être évoqué comme horizon ultime ?

L’examen de l’interrogation fondamentale et de ses dérivées ainsi énoncées, sous-entend que le présent propos, s’appesantira d’abord sur les singularités caractéristiques des cosmos médical et politique, en mettant l’accent sur les implications de leurs logiques contradictoires innées. Il s’attèlera ensuite à souligner que seule la responsabilité étatique constamment instruite et légitime, confère une dignité à la perception hyppocratique de la santé. Et enfin, il mettra en lumière la fécondité paradoxale de l’antagonisme médico-politique.

La finalité de cet écrit s’esquissant sous l’apparence d’une approche philosophique de la médecine dans son rapport à la politique, consistera à révéler comment le devoir médical du corps médical, contraint par l’hégémonie de la politique médicale étatique du politique, génère le progrès médical étatico-hyppocratique national-universel sain.

1. Introduction aux enjeux de santé collective

Hegel, confronté à l’actualité historique angoissante et déstabilisatrice, s’était persuadé qu’il n’y a qu’au « début du crépuscule que la Chouette de Minerve prend son envol » (HEGEL, 1932, p. 41). Cette assertion, pour l’inculte de la philosophie, pour certains initiés et érudits, même si une figure historique de la biologiste fit d’elle scientifiquement ; « l’aspiration éternelle de la raison humaine vers la connaissance de l’inconnu » (BERNARD, 1943, p. 77), légitimerait le préjugé peignant le penseur comme un sujet clinique submergé par une existence lunaire, ignorant qu’il peut ne pas survivre à la nuit évènementielle. Les perceptions hétéroclites générées par la posture hégélienne s’avèrent plausibles, pour l’homme installé à l’extériorité de la logique de la philosophie (WEIL, 1985) et fondamentalement du système hégélien (HEGEL, 1941). Et pourtant, cette conviction hégélienne implique une exigence scientifique pour le penseur, témoin de ce que l’irruption du Covid dix-neuf, aura propulsée les gouvernants et le monde de la santé au-devant des attentes des peuples. Il ne peut faire abstraction, avec le détachement, de l’impératif de discourir sur la politique et la médecine, livrés aux enjeux existentiels incluant la raison populaire, la raison d’État, la raison médicale et l’obligation de sauver des existences.

La perspective de la caverne hégélienne du rapport du théoricien-praticien à la réalité vivante, plus évoquée que méditée et assimilée, acquiert toute sa quintessence originelle avec l’épreuve du Covid dix-neuf. En effet, elle incita, suivant la logique de l’orthodoxie hégélienne, à plutôt appréhender l’ensemble des actions et réactions subjectives, en rapport avec l’épidémie-pandémie, comme un incubateur d’idées-préconçues, comme un vestibule d’obstacles épistémologiques. Le détachement à son encontre devint inéluctable, pour le scruter en toute neutralité et impartialité. Or, ni le médecin, ni le politique n’en sont crédibles, étant tous deux étroitement indissociables de la question sanitaire. L’un, lui reste inféodé par l’éthique de la responsabilité administrative et l’autre, par le totalitarisme de l’obligation politique. Elle constitue pour l’un, un objet fondant sa profession et pour l’autre, un domaine parmi tant d’autres formant une totalité indivisible, dont il répond, devant la totalité citoyenne, dans sa politique interne et externe. Ils n’entendent légitimement, aucunement immoler leurs responsabilités ; hyppocratique et politique. Ainsi, chacun, tout en demeurant partial, reste conscient du sens du devoir qui lui incombe et tient à le faire prévaloir.

C’est justement l’attachement de chaque protagoniste à sa passion réfléchie socio-étatique, qui explique entre eux, les divergences sur la saine perception de la santé pour le sens de l’existence et la justesse des procédés de luttes contre le Covid dix-neuf. Une telle querelle d’ego, inopportune et in-envisageable pensait-on, fut observable à l’échelle étatique universelle dans les cabinets, les cliniques, les centres hospitaliers, les morgues, les crématoriums… par la société civile, systématisée et spontanée. Cette dernière que chacun invoque et exhibe pour justifier ses agissements et s’entre-vilipendé, ne put que s’inquiéter et être désespérée en pareil moment critique. La crise entre ses deux protecteurs, la contraint à sortir de sa léthargie citoyenne et à laisser libre cours à l’expression de son tribunal inquisiteur naïf. C’est ainsi qu’il convient d’accueillir les attitudes anarchistes, déviantes, protestataires, sceptiques voire non coopératives des masses, saisies par certains acteurs de la réflexion technique, épistémologique, éthique et métaphysique comme l’exacerbation de la sociologie de la défiance face à l’improvisation des mesures restrictives et aux injonctions politico-médicales du politique. Elle semble dans ce même élan désavouer aussi le politique, qu’elle considère comme inapte à la rassurer là où le médecin, fondé sur le serment sacré, n’a guère été à la hauteur non plus. Ils devinrent co-incompétents. Ils ne cesseront pourtant jamais de tenir l’homme superficiel l’incarnant, comme celui dont la conscience éthique sociale innée n’aurait jamais rendue possible ; le séquençage de l’ADN, l’interruption voulue de grossesse, la procréation médicalement assistée, les transplantations d’organes, les génitrices porteuses, les banques d’organes et d’ovules, l’insémination artificielle, l’ingénierie génétique, la chirurgie de réassignation sexuelle… Elle réalise qu’elle n’est qu’un faire-valoir, lorsqu’elle ne se retrouve pas abandonnée à elle-même. Un tel sentiment de non-sens et le ressentiment qu’il procrée, ne peuvent être inaudibles, tant ils raisonnent comme les symptômes d’une désapprobation du médical et du politique.

Cet éveil de la conscience de la société civile constitue l’œuvre accidentelle du Covid dix-neuf, non du médical et du politique. C’est lui qui par son attaque massive imprévisible et sa brutalité en matière d’engagement du pronostic vital, fit du médecin et du politique des sujets de conversations socio-politiques pour la totalité citoyenne ; en grande partie passive *a postiori* et minoritairement active *a priori*. Ils devinrent contre leurs gré, les prototypes de ces imprudents pédagogues et kinésithérapeutes s’invectivant dans une enceinte de récréation, un centre de ré-éducation, parsemé de mômes et de patients, persuadés que ces derniers ne sauraient être affectés voire traumatisés par cette dispute à leur sujet. Ils semblaient n’avoir aucun doute sur le fait que la doxa, soit irrémédiablement émotive, ignorante, inapte à penser et à comprendre la santé et la politique. Et pourtant, elle aura entendu et constaté avec les lumières de son intelligence naturelle, grâce à ces derniers qui s’adonnèrent à un spectacle les discréditant, que si les deux protagonistes s’interpelant à son propos, ont conscience de la gravité de la situation, ils n’ont cependant pas la même conscience de l’urgence médicale adéquate qu’elle requiert. Elle est d’autant confortée dans sa constatation citoyenne d’homme de la caverne, que la pathologie à l’origine de cette tension, suscita de l’aveu même des généralistes, des pharmaciens, des biologistes moléculaires, des microbiologistes, des épidémiologistes, des virologues, des infectiologues et pneumologues à travers le monde et au Burkina Faso ; « la panique, le scepticisme et la méfiance » (SIMPORE ; SAWADOGO, 2021, p. 105). Une telle confession d’impuissance psychologique du médecin l’autorise donc raisonnablement à croire que ce dernier n’est pas toujours gouverneur en sa demeure. Si lui, homme du consentement libre et éclairé en avait secrètement conscience, il ne peut désormais nier que cela n’échappe plus à l’homme de l’immédiateté. Cette hauteur d’abstraction du citoyen, que l’on estime hypnotisé par la certitude de son univers des certitudes non certifiées, atteste que le médecin a cessé d’être pour lui, l’homme à qui il attribuait presqu’instinctivement l’exclusivité du miracle pour traiter et guérir. Il semble découvrir comme le médecin qui le savait déjà, avec l’animosité meurtrière et le mystère de la pathologie, que la médecine ne peut réaliser des prouesses, dans l’ignorance de la bio-bibliographie de l’agent pathogène. Il sous-entend qu’il a arrêté d’être l’homme de la spontanéité, l’homme guidé et porté par les émotions. Il s’apparente alors à un hégélien s’ignorant, ayant été socialisé par la pré-histoire et non par l’histoire intelligible du fait. Il se veut par conséquent le porteur d’une pédagogie pessimiste de la conscience hyppocratique et de la politique. Il ne pense pas la médecine dans son rapport au politique, mais la conçoit sous l’angle purement ordinaire, de patient à médecin. Il ne perçoit nullement la dépendance institutionnelle, le cosmos législatif et normatif dont elle relève et la coordonne. Cela dit, ce traumatisme géniteur de sa vision superficielle et désespérante, révèle que jusque-là, il n’a pas été raisonnablement socialisé à mieux cerner la nature, l’autonomie, la souveraineté du discours et de la pratique, de la médecine et de la politique.

La trajectoire de la dictature sensorielle de la société, fait certes de « l’opinion publique » « la façon inorganique dont un peuple fait savoir ce qu’il veut et ce qu’il pense » (HEGEL, 1932, p. 318). Cela dit, elle a beau secréter une certaine sagesse naïve, elle doit être épurée de ses impuretés réductrices. Une telle entreprise s’apparente à une œuvre de conscientisation citoyenne visant l’abrogation de tout amalgame entre les deux sphères d’activités incriminées. La médecine n’est pas la politique. La politique n’est pas la médecine. Le médecin ne peut se substituer au politique. Le politique ne peut non plus se substituer au médecin. Le médecin dans le monde de l’homme maître et possesseur de lui-même et de l’espace, tient le philosophe et médecin grec du [siècle de Périclès](https://fr.wikipedia.org/wiki/Si%C3%A8cle_de_P%C3%A9ricl%C3%A8s), Hyppocrate de Kos (vers [460 avant J.-C,](https://fr.wikipedia.org/wiki/460_av._J.-C.) sur l’île de [Kos](https://fr.wikipedia.org/wiki/Kos_%28Dod%C3%A9can%C3%A8se%29) et mort en [377 av. J.-C.](https://fr.wikipedia.org/wiki/377_av._J.-C.) à [Larissa](https://fr.wikipedia.org/wiki/Larissa_%28Thessalie%29)), au sens scientifique et occidentalo-europpéen comme l’ancêtre authentique de la médecine positiviste universelle. Si cette thèse occidentalo-europpéo centriste de la médecine consacre une vision idéologique d’un monde dominant, elle exhorte dans l’esprit de la présente réflexion à surtout considérer Hyppocrate comme la synthèse des nobles esprits de l’histoire de la médecine universelle. Il se voulait le porteur d’un art médical dont le souci fondamental, se résume au rétablissement, à la préservation et à la promotion de la santé, dans l’ensemble de ses éléments physiques, psychiques, individuels et collectifs. Il était question pour lui, tout comme aujourd’hui encore de considérer que le savoir et le savoir-faire médical ne sauraient cesser de consister à « soigner les malades et de réparer les blessés » (GALLERAND, 2021, p. 40). Ainsi nulle conscience historique, héritière de ses prédécesseurs, ne saurait ignorer qu’historiquement les pré-hyppocratiques, Hyppocratiques et les post-hyppocratiques, sauf mauvaise conscience, n’ont jamais été dans l’ignorance de ce que « le cycle écologique de vie » demeure lié au « cycle de mort » (MORIN, 2011, p. 295). Nul esprit cultivé ne peut s’offusquer de ce qu’épistémologiquement, ils soient hissés à travers toute l’histoire de l’évolution de l’homme au statut d’hommes et de femmes contribuant concrètement et objectivement, au bien-être psychique et physique de l’humanité. Ils rappellent constamment, en côtoyant quotidiennement dans les méandres de l’ordinaire, les misères et les grandeurs secrètes des hommes-patients, et à travers les manuels et les structures sanitaires, que nul ne peut œuvrer pour conserver la santé, sans avoir le souci de sa santé et de celle de la collectivité. Ils attestent en cela que les enjeux de santé subjective peuvent engendrer ceux de la santé publique. Tout en accomplissant leur obligation, ils constituent aussi des personnes ressources pour la société et surtout pour le politique responsable de la décision et de l’action politique. Il devient donc aisé de comprendre pourquoi le vaste microcosme de la santé, avec pourtant ses multiples domaines dont les royaumes et les implications ne sont pas simples à cerner (…biologie moléculaire, cellulaire et structurale, nanotechnologie, recherche fondamentale, académique, bio-médicale, industrielle, exploratoire, étude préclinique de la toxicité aigüe, de la toxicité embryo-fœtale, périnatale, pharmacocinétique et du métabolisme du médicament…), semble même naturellement être familiers à tout humain. Le vocabulaire technique qui le caractérise ; (…maladies infectieuses émergentes et reémergentes, fièvre hémorragique, grippe, signature génomique, syndrome respiratoire aigu sévère, éco-pathologie, béta-coronavirus, épidémie, pandémie, SARS-CoV-2, atomes, gènes, neurones, la loterie génétique quarantaine, dépistage, confinement, temps scientifique…), loin d’être un coffret de non-sens, témoignerait de son dynamisme. Il suscite ainsi l’admiration de la société politique et de ses responsables.

Il en découle que l’identité du monde médical dans la communauté des disciplines scientifiques, la diversité de ses sous-ensembles et la singularité de la sémantique hyppocratique constituent une fierté pour l’héritage médical et le genre humain universel. Les théoriciens et praticiens de cette discipline et ses différents corps de métiers, ont et non par vantardise, mais par détermination, des éthiques de la quête et de la responsabilité, nonobstant les époques et les défis émergents et réémergents, suent contribuer avec modestie à la constitution du patrimoine du génie médical universel. Ils ont pour beaucoup été cependant des nobles fils de la république et incrustés dans l’acropole des immortels esprits du genre humain, qu’après leur triomphe. Ils ont dans leur immense majorité été des esprits indomptables, incorruptibles, récalcitrants, voire apatrides, qui ne s’illusionnaient pas sur le fait que « chaque petit pas sur la terre a été payé autrefois de supplices intellectuels et corporels » (NIETZSCHE, 1964, p. 170).Les exploits liés à de tels sens de la noble ambition, du devoir et de la responsabilité, depuis la fin de la seconde grande confrontation inter-puissances européennes, occidentales, slaves et asiatiques aux répercussions supra étatiques, demeurent arbitrairement ; …la découverte du code génétique, des mécanismes de régulation du fonctionnement des cellules, du rôle de la membrane cellulaire et des communications inter-cellulaires ; rayonnement des disciplines émergentes : immunologie, chimie du cerveau, neuro-endocrinologie, diagnostic moléculaire, sérologie, génie génétique ; amélioration de la compréhension de l’origine moléculaire des pathologies cancéreuses...Aussi ce n’est que juste rançon, s’ils sont élevés en dignité plus que le politique, le sociologue, l’historien, le philosophe... Et pour cause, pour s’adonner à l’étude et à la pratique de telles disciplines, il sied de disposer d’une excellente santé. Et cela semble aberrant sans l’assistance de l’humain ayant fait de cette tâche une passion sociale, dans un État, ayant pris conscience de l’importance de la santé et de cette vocation. Le théoricien et surtout le praticien hyppocratique se veut et doit se percevoir comme a-politique et réactionnaire à toute politique d’endoctrinement. L’homme ordinaire ainsi éclairé par un aperçu fugitif de l’histoire et de la pratique hyppocratique, ne peut plus oublier que la centralité qu’il conférait à Hyppocrate, constitue une périphérie de la centralité totale, sans laquelle, elle n’a ni être, ni mission, ni vérité positiviste. Dès lors l’instruire sur la nature et la primauté de la centralité du politique devient un impératif catégorique.

L’homme ignare dans l’intérêt de la cohabitation constructive des logiciels hyppocratiques et surtout politiques, doit comprendre et se soucier de savoir que la politique se veut l’anti-chambre de la médecine. Elle constitue non pas son adversaire existentiel intemporel mais plutôt une altérité radicale au sens où elle ne se rapporte nullement à elle pour être et se définir. Le politique contrairement au médecin qui se retrouve à s’occuper des soins de l’homme dans toute sa complexité, se sait condamné à penser la praxis politique dans toute sa complexité. La politique pour lui, constitue une activité comme la médecine avec ses enjeux ; la quête, la conquête, l’exercice et la tentation constante de la confiscation du pouvoir d’État. La politique par essence, demeure le théâtre de l’action pratique où « les réflexions des acteurs se poursuivent, les décisions se prennent, les conflits naissent et se résolvent » (WEIL, 1966, p. 226). L’État et donc tout État sain, c’est-à-dire non perverti ou infesté par les lobbys pharmaceutiques, politiques, religieux, économiques, militaro-industriels, nonobstant les nuances entre démocratie autoritaire et libérale, se présente certes comme une organisation, mais comme une organisation rationnelle et raisonnable de la collectivité politique. Il est appelé, conformément à la morale ; vision spécifique de cette collectivité, à affronter les épreuves rencontrées par cette collectivité dont il a la responsabilité. Il se doit, pour atteindre cette finalité, de réfléchir sur le cadre de prise des décisions et de leurs exécutions. Cela suggère que l’organisation de la société ne saurait constituer à ses yeux, celle qui donne un sens ultime à celle de l’État. Il signifie alors que la société, représentée par la totalité des consciences ordinaires, même en constituant la matrice matérielle de la réalité existentielle de l’État, ne peut être élevée à la dignité de l’existence humaine qu’à l’intérieur de l’État. Il n’y a qu’en lui également, qu’elle prend acte de l’impératif raisonnable de concilier ; efficacité, morale historique et exigence d’universalité. L’État s’avère être donc la raison universelle et la société, la raison subjective. Il ne saurait être le clone de la société, parce qu’il incarne la raison souveraine. Il transcende alors la société en ce qu’il a comme attributs essentiels : la souveraineté de la loi, l’importance de l’administration et la primauté formelle du gouvernement. L’ensemble de ces prérogatives implique l’idée d’une autorité publique tenue de préserver la communauté-société, d’entretenir et de renforcer le sentiment de solidarité, de cohésion sociale et de sécurité globale. L’État se distingue toutefois du gouvernement, dont il en est le géniteur. Un gouvernement peut exister sans un État, mais l’État ne peut être et être en acte sans un gouvernement et une administration. Cela dit, contrairement à l’État dont la mobilité est virtuelle, c’est le gouvernement, son fils mandaté, qui réellement incarne, exerce et assume l’autorité politique dans son ensemble. C’est lui qui parle et agit, dans l’espace et le temps, pour le peuple et son bien. Il se retrouve, avec une administration sous sa gouvernance, investi d’une responsabilité sociale, un rôle complexe d’organisation de l’intérêt général de la totalité citoyenne, dans laquelle ce pouvoir existe. L’idée de patrimoine et d’intérêt collectif, se rapporte dans ce contexte, à la satisfaction des besoins fondamentaux de tous, tout en ayant égard, dans ce cadre globalisé, à la satisfaction des besoins et aspirations des groupes et des couches. Ainsi, la raison citoyenne ordinaire et professionnelle hyppocratique, ne saurait se reconnaitre traditionnellement dans ce que, tout État, par l’entremise de son gouvernement et de son administration, comme tout individu égoïste, observe raisonnablement et non émotionnellement, ses intérêts pour agir. Et pour lui, l’enjeu en matière de santé publique, ne saurait se réduire seulement à sauver des vies anonymes. Il s’agirait plutôt d’une continuation de la politique interne et externe par d’autres subterfuges. Le politique ne peut que penser la totalité de la politique et de la santé, en liaison avec la question de la souveraineté et de la pérennité de l’État. L’État et par extension tout gouvernement, se veut donc intrinsèquement égoïste. Un tel individu ne saurait avoir d’égal, que lui-même ou son semblable adversaire plus puissant que lui. Et même dans une telle contingence, il ne se reniera jamais, ni de se peindre comme la raison personnifiée, le puissant Léviathan, le sens de tout sens et le négateur de tout sens et prétention qu’il peine à coloniser. Cela évidemment ne peut que choquer et indigner toute conscience hyppocratique et ordinaire.

Cela dit, par-delà leur légitime indignation, ils sont devenus des homo sapiens sapiens, des citoyens et médecins actifs, conscients des implications des dissensions provoquées par le Covid dix-neuf. Et l’homme savant ne peut plus nier que la médecine et la politique, demeurent génétiquement dans leurs praxis, leurs rapports à leurs objets et méthodes, irréductibles. La déontologie médicale ne correspond pas à l’engagement politique. Le secret médical n’est pas l’analogue des intrigues et compromis politiques. Les études médicales secrètes ne sauraient être un secret médical échappant au politique. L’impasse thérapeutique ou diagnostique ne constitue pas le recto et le verso de la crise diplomatique politique. La bio-ethique et l’éthique médicale ne s’identifient nullement à la réflexion politique sur l’éthique (WEIL, 1961) et la bio-ethique. Le médecin est censé s’intéresser toujours à la singularité intime, physique et psychologique de l’individu particulier, indépendamment de sa citoyenneté, de son groupe et de sa couche d’appartenance. Il est même sommé de se soumettre à la législation politique encadrant sa profession. Il exerce une obligation dont le politique, compte tenu de son mandat, se veut le garant. Il se trouve par conséquent lié par un double engagement ; professionnel et politique. Il peut toujours être contraint par tout exécutif. Les fuites sur la stratégie médicale gouvernementale de sa part constituent une trahison, une atteinte à son devoir d’omerta et à la sureté étatique. Cela évidemment ne l’empêche pas de protester et d’affirmer qu’il est inhumain que tout patient ne puisse pas mériter d’assistances, de soins, de prises en charges et d’accompagnements dans l’ignorance des barrières génétiques, politiques, historiques, linguistiques, géographiques et civilisationnelles. Il s’attache à l’évidence que les hommes demeurent naturellement égaux, dans l’expérience de l’existence, de la maladie et de la mort. Cela dit, le percevant de sa seule fenêtre,le politique l’appréhendera toujours comme tout homme-citoyen, agent administratif, animal politique. L’homme ici, indépendamment de son essence, de sa place et de son rôle, ne cessera jamais de constituer dans la conduite des défis étatiques, qu’un élément d’une totalité, qui lui donne sens, protections, perspectives et espérances.

Le Covid dix-neuf, loin d’avoir rendu superflues les banales interrogations et réactions des masses, montra que l’autorité administrativo-politique ne saurait se confondre à une autorité morale irréprochable. Le médecin naturellement soucieux de la santé mentale et physique des hommes, n’a pas d’obligation biologique à penser la politique, sauf en qualité de citoyen actif. Il semble même vivre sa vocation dans l’ignorance ou l’indifférence de ce que le politique ne supporte l’hégémonie d’aucune suprématie que la tienne. Le médecin n’est donc pas traditionnellement un problème pour le politique. Et le politique n’est pas une entrave pour le médecin. Il serait même docile, coopératif et productif à la différence du philosophe dont la tâche l’identifie à un maître en ‘’subversion’’, ce dernier tenant au risque de son existence à contribuer à l’éveil des consciences et au développement de l’esprit critique. Et pourtant, le médecin malgré la connivence circonstancielle avec le politique, qui s’inscrit donc dans une dynamique de contestation de l’orientation politico-médicale portée et assumée par le politique, peut faire basculer les rapports entre les deux univers, dans un climat de tensions, de méfiance et d’hostilités.

2. La ré-affirmation d’une centralité imprescriptible

L’examen de l’essence de l’univers médical et de sa responsabilité, tout comme celui de la politique et la responsabilité du politique, se veut une propédeutique à l’assimilation de l’hégémonie de l’autoritarisme politique dans la quête de palliatifs aux crises et évènements s’imposant à un peuple dans son devenir et son histoire. La guerre contre le Covid dix-neuf fut dans cette dynamique, une opportunité d’introspection citoyenne pour toute rationalité citoyenne et surtout hyppocratique, naturellement satisfaite ; l’une de sa paresse intellective et l’autre de son utilité et de l’indispensabilité de son ubiquité. Cette attitude d’auto-contentement semble non problématique pour toute personne ou entité ignorante de l’expérience féroce de la centralisation de l’action et de la décision gouvernementale. À ce sujet, il ne serait pas insensé de soutenir que l’avènement et la gestion du Covid dix-neuf, auront invalidé le nihilisme de la pensée et l’hymne de la certitude dogmatique, en générant une ré-affirmation séismique de la centralité de la responsabilité étatique contre l’hyppocratique, sous la furie de la raison citoyenne. Il aura confirmé qu’il n’existe ni « lien social ni de foi qui demeurent inviolés quand il s’agit de régner » (CICERON, 1965, p. 32).

La pathologie épidémiologique respiratoire, désignée hâtivement sous la phobie d’une hécatombe de masses ; Coronavirus, contagieux et létal, prend sa généalogie en Chine. Elle ébranle les masses citoyennes, les communautés scientifico-médicales, tout écosystème politique singulier et celui de la société des États souverains onusiens. Elle propagea paradoxalement, peut-être à cause de ses insolences ; fulgurance propagatrice et meurtrière, la conviction que l’omniprésence journalière et l’utilité de l’art médicinal, ne saurait suffirent à justifier vraisemblablement dans les labyrinthes de la doxa, du politique, du médecin lui-même, de tout cercle d’intelligence théorico-pragmatique sensée, toute la noble dignité cosmopolitique de l’art médical. La détresse lui étant inhérente, incita à admettre qu’il ne suffit donc pas d’être indispensable à sa société, à son gouvernement et à l’humanité, pour toujours renoncer à prendre de la distance par rapport à la réalité existentielle politique globale, de la cogiter dans toute son intimité et complexité, sans idées préconçues, ni être aliéné à l’empire de la sensibilité, des impératifs hypothétiques et des compromissions éphémères. L’esprit optant sciemment ou par injonction pour le deuil de la critique et de la discussion édifiante, concernant la scène politique, ne peut que constater dans la détresse que le besoin de méditer sa condition existentielle et celle de la société humaine commune s’impose à soi et à tous, à la faveur de périls existentiels. Et le Covid dix-neuf en troublant l’insolence des certitudes politiques, scientifiques et médicales de l’humanité, s’est voulu la concentration douloureuse de tous ces maux et leurs séquelles, capables de parasiter le sens de toute existence, subjective et collective. Il aura conduit politique et médecin, dans l’intérêt de tous, à promouvoir l’éducation de l’humanité globale, incapable de saisir selon ceux-ci, les enjeux politico-médicaux, au réalisme du politique dans un contexte marqué par la rhétorique de guerre médicale.

Le monde sous l’emprise du Covid dix-neuf, s’est voulu un vaste amphithéâtre peu soucieux des enjeux des luttes entre couches et groupes, d’invectives inter-religieuses, d’impérialismes interdisciplinaires et pluridisciplinaires (M. SAVADOGO, 2021, p. 1-13). Il n’existe pas d’érudits d’un objet d’étude inconnu. Tout humain se voulait un apprenant, à qui il était vital d’enseigner les concepts médicaux techniques comme ; épidémie, pandémie et médecine de guerre. Elles s’imposèrent dans le langage ordinaire, technique et critique. Elles cristallisèrent l’attention de tous, qu’elle que soit le groupe et la couche d’appartenance, le seuil d’érudisme générale et scientifique, les affinités ou les prétentions entre disciplines scientifiques. La pathologie fit du monde un Agora surmontant la distinction platonico-aristotélicienne entre esclave et homme de nature. La discussion citoyenne retrouva sa dignité d’apanage de tous. Elle réhabilita la tradition socratique de la discussion philosophique exigeant une élucidation des concepts fondamentaux de toute discussion et préoccupation. La lutte contre ce fléau problématique pour la totalité humaine avec ses ramifications, exigeait la contribution de tous au combat, en commençant par des solutions conjoncturelles, et donc par s’approprier l’exigence inaugurale visant à proscrire tout amalgame aux implications irréversibles. Le Covid dix-neuf imposa une telle nécessité à ses victimes et rescapés. Aussi, il apparait visiblement, qu’il est préjudiciable d’omettre qu’une pandémie soit nécessairement la conséquence d’une épidémie. Cela implique que la société épidémiologique ne peut se confondre à celle pandémique. La société épidémiologique particulière renvoie à la société d’apparition, son foyer d’origine. C’est une société-État en proie à une maladie émergente-re-émergente, sur une portion ou sur toute l’étendue de son territoire.L’obligation de subvenir àla survie de son peuple, exige qu’il œuvre pour la contenir, l’éradiquer et éviter sa propagation à celui-ci, à ses voisins et au monde. S’il y parvient, l’épidémie demeurera une épidémie. Il sauve dans un élan unique son peuple et le monde des craintes de propagation. Il disposerait alors d’un capital de savoirs et de savoir-faire acquis en la matière, faisant de lui une personne ressource dans la connaissance, la prévention, la gestion et la prise en charge de cette pathologie. L’insuccès, exhibe le fautif, comme le responsable de l’apparition et de la mutation de l’épidémie en pandémie.En effet,il est entendu que lorsqu’une pathologie migre en dehors des limites spatiales de la société de sa genèse et s’infiltre dans les autres sociétés politiques particulières périphériques immédiates et du monde, elles deviennent toutes, une société pandémique universelle. En d’autres termes, la société pandémique universelle, désigne l’omniprésence de l’épidémie dans presque tous les États du monde. Le monde dans sa globalité devient malgré lui-même la société pandémique des sociétés épidémiologiques, c’est-à-dire l’ensemble des sociétés humaines confrontée chacune à l’épidémie en son sein. L’épidémie de souche par conséquent métamorphosé en de multiples variantes, s’identifie à une pandémie, inquiétant le devenir de chaque État de l’humanité globalisée. Les limites territoriales étatiques nonobstant les dispositifs de surveillance, de protection et de dissuasion multiples et protéiformes, apparaissent impuissantes. Elle engendra les mêmes conséquences et restrictions à l’intérieur d’une collectivité politique et avec les autres du monde. Une telle situation handicape le quotidien de tout un peuple et celui de toute l’humanité. La psychose devint la norme la mieux partagée.Tous les exécutifs se retrouvèrent engagés dans une médecine de guerre. La médecine ne saurait désormais se concevoir et se pratiquer comme en période de quiétude. Elle devient plutôt celle se pratiquant en période de crise existentielle. Elle impose à la médecine les enjeux d’une crise existentielle. C’est ainsi que tousles gouvernants se sont tous retrouvés à lutter contre une épidémie sur leur territoire et à éviter qu’elle ne se travestisse en pandémie. La finalité poursuivie par chaque politique se voulait identique. Mais les acteurs, les peuples, les moyens et procédés des luttes, ne pouvaient qu’être disparates. La médecine de guerre révéla l’obligation de tout État légitime, interpelé, à livrer bataille en priorité contre l’épidémie chez lui et à se soucier de sa propre stabilité interne, et non d’une hypothétique extinction de l’humanité**.** Ainsi toutÉtat, « dans le but de sauver la nation », ne peut que considérer que « le droit individuel au suicide » tout comme « le droit au suicide de l’humanité » (JONAS, 1990, p. 83-84), ne peuvent se discuter (JONAS, 1990, p. 83-84). Il n’y a d’humanité universelle objective que parce qu’il existe des humanités universelles particulières.

Une telle évidence ne peut que contraindre les masses citoyennes aveuglées par l’instinct de survie et de conservation, à légitimement orienter leurs peurs, espoirs et actions que vers leurs exécutifs et ceux du monde politique universel. Les concernés ne pouvaient se retrouver, dans leurs clivages politiques, que sous angoisses stressantes à une époque où l’humanité est d’une maturité psychologique sans précédent. Une telle attitude des masses n’est pas pour autant subversive ou défiante. Elle se veut citoyenne, car politiquement, le peuple constitue la création du politique, qui à travers le gouvernement, l’administration et les institutions internes et externes, répond de la décision et de l’action politique. Cela lui confère le statut d’exécutif responsable devant le peuple et du peuple, devant les autres États et le monde. Un tel état d’esprit humain et citoyen transcontinental, devait témoigner de ce que les entraves biologiques, historiques, linguistiques, culturelles et étatiques, ne sauraient prévaloir sur le sentiment d’appartenance à une humanité indivisible. Hélas, l’humanisme humain et citoyen ne peut abolir l’égoïsme étatique. Le politique du Burkina Faso ou de l’Afrique, de l’Europe ou de l’Occident…, observa dans son intimité humaine, la Chine comme un État souverain confronté à un défi épidémiologique *intra-muros*. Il est politiquement question pour lui d’une question existentielle inhérente à la Chine et pour la Chine. Cette réaction pouvant raisonnablement être considérée d’inhumaine pour l’homme ordinaire sur tous les continents, constitue pour le politique une sage attitude, en ce qu’il se trouve face à une question de politique intérieure. L’attitude de ce dernier pouvant être qualifiée de non-assistance à un État en difficulté, se justifie par le principe de non-ingérence dans les questions intérieures d’un États souverain. Il peut par humanisme proposer son assistance, traduire sa solidarité, sa compassion voire son inquiétude. En dépit de cela il demeure conscient de ce que la mise sous pression de son alter-ego ne manque pas de l’interpeler. Ainsi le Covid dix-neuf fut d’abord et avant tout un défi chinois et non burkinabé, français, japonais…

C’est ainsi que les masses citoyennes et politiques à travers le monde ont insoucieusement-consciencieusement, consommé les premières images macabres de ce qui allait conduire à une balkanisation des États du monde. Il s’agissait d’un spectacle sensationnel, émouvant, triste mais lointain. Et si la communauté nationale chinoise paniquée ne se souciait pas d’être le sujet principal de l’actualité médiatique mondiale, son élite politique ne pouvait se donner la liberté illusoire d’ignorer que récuser sa responsabilité politique première, s’assimile à créer elle-même les conditions de dégénérescence de l’État chinois. L’exécutif ne pouvait donc tenir cette réalité évènementielle meurtrière comme un vestibule de banalités ordinaires humaines. Il se remémora de ce que dans l’histoire des sociétés humaines, les dirigeants ayant appris des tragédies humaines, n’oublient jamais que l’incompétence étatique à l’encontre des grands défis, demeure toujours susceptible d’engendrer des pertes dévastatrices en vie humaine, de provoquer l’écroulement des systèmes économiques internes et mondiales, de même que l’interruption insurrectionnelle de mandats d’exécutifs incompétents. Un tel regard éclairé historiquement, conforta un tel exécutif dans la conviction que toute banale question sanitaire étatique négligée, peut se muer en un enjeu de politique globale.Cela ne pouvait que conduire l’exécutif chinois à se convaincre, de ce que seule la mémoire historique chinoise demeurera logiquement la première à ne jamais faire abstraction de ce que l’odyssée débute chez elle en Chine, dans la capitale du Hubei ; Wuhan. La mémoire collective mondialiste vient après et découvre avec elle, le premier patient-proie du coronavirus. Elle est le témoin direct de la mise en jeu de son destin. Elle ignorait tout comme son exécutif, à ce stade que leur État était la proie de la dernière des progénitures d’une « immense famille de virus à ARN (acide ribonucléique) (SANSONETTI, 2020, p. 38), suivant le corpus linguistique hyppocratique. À il et elle, il importait peu de savoir que cette dernière, serait de la lignée, en ce siècle, des épidémies-pandémies historiquement inoubliables comme : la Fièvre jaune, le Paludisme, le Ver de guinée, la maladie du sommeil, la Peste, le Choléra, la Poliomyélite, la Rougeole, la Variole, la Grippe, la Tuberculose, la Lèpre, le Chikungunya, le Sida, l’Hépatite, le SRAS, l’Ebola... Et personne ne pouvait leur en vouloir s’ils se souciaient peu de ce que l’émergence et la gestion de toutes ces pathologies, comme de toutes celles ayant constitué des menaces pour tout État et pour le monde, ont conduit au progrès de l’humanité en matière de lutte contre les pathologies émergentes et re-émergentes. Si un tel patrimoine peut dans le désarroi constituer de vaines spéculations, pour toute société civile sous une menace imminente, aucun exécutif sérieux ne saurait mépriser l’importance de ce legs historique, politique, hyppocratique et scientifique. Le politique doit non seulement s’y soumettre mais aussi la promouvoir. Et c’est justement l’attachement à cet héritage mondain et en Chine qui créa les tensions entre politiques, médecins et sociétés civiles, donnant ainsi lieu à cette compétition de centralité tombée ces dernières décennies dans l’inconscient collectif, en l’absence de crise d’une telle envergure planétaire.

La Chine aura été le premier État du monde donnant à voir cette querelle de responsabilité entre médecins, politiques et sociétés civiles, dont les répercussions demeureront historiques. En Chine, le corps médical soignant, confronté à une avalanche inhabituelle de patients avec des symptômes d’une pathologie inhabituelle et étrange, fit son devoir de médecin : diagnostiquer, traiter, guérir ou prendre en charge. Il devient sous la pression émotive citoyenne, le premier acteur médical du monde, prenant conscience du gravissime de la situation vu sa proximité professionnelle avec les patients. Cette exposition poussa les patients à croire qu’il est un personnage central, disposant d’une autorité de centralisation. Ils ne soupçonnent nullement qu’il sert d’homme d’interface entre le politique, les patients et la société. Ils ignorent l’existence d’une hiérarchie de l’obéissance et de l’exécution. Et que peu importe la gravité de l’urgence, cette exigence fonctionnelle-administrative ne saurait être sacrifiée sans conséquences. Ils en prirent conscience en incitant indirectement, tout le microcosme de la santé à assumer les exigences de son engagement hyppocratique. Il aura par sa détermination pris conscience lui-même, qu’il ne se trouve plus dans le contexte d’une routine habituelle. Il se retrouve submergé et impuissant. Cela l’obligeait à informer la haute hiérarchie du corps médical de la gravité de cette maladie et de ses propres limites. Celle-ci, conformément à ses prérogatives déontologiques et institutionnelles, ne put qu’exécuter son devoir de saisine des autorités politiques de tutelle de proximité.

Il en découle que l’anonyme fonctionnaire médical qu’il représente, ne saurait se dérober à ses obligations hiérarchiques encore moins usurper la compétence pour s’adresser directement à sa propre hiérarchie ni à la hiérarchie politique. Il ne peut que s’en remettre aux exigences de la contrainte protocolaire et procédurale. Le dialogue entre lui et l’autorité médicale et politique, se fait dans un cadre administratif, entre les structures et institutions habilitées dont il relève, et dont il n’est pas censé ignorer l’existence, les modalités de fonctionnement et les textes les instituant et les régissant. Il n’est nullement excusable, s’il perd de vue que seule la plus haute instance officielle de la santé, dans l’ordre des hiérarchies des structures représentatives de la santé, a compétence à informer et saisir l’autorité politique et donc son autorité de tutelle. Le non-respect de ces instances de suivis, de disciplines, d’arbitrages, de communications et d’informations, d’évaluations des risques et de prises de décisions, s’apparente à l’incivisme, à l’insubordination, à l’appel à la subversion. Une telle caricature préfigure des accusations d’atteinte à sa propre charte d’éthique et de déontologie, de provoquer une psychose, de désinformer, de menacer la sécurité de l’État. Cela évidemment ne peut qu’exposer à des interpellations et des sanctions. De telles dynamiques furent observées en Chine et dans maints États. Malheureusement la conscience ordinaire ne découvre cela que confrontée à l’urgence brutale de l’actualité. Ainsi elle n’hésita pas à accuser les responsables officiels des structures sanitaires et politiques de négligence, de résignation ou d’avoir été contrainte au mutisme par les autorités politiques régionales. Elle ignore que cela pouvait s’expliquer par sa volonté d’attente de plus de certitude, soit par crainte de représailles des autorités politiques régionales. Les autorités politiques régionales, pour leur défense pouvaient s’appesantir sur des données informationnelles et sécuritaires dont ne dispose pas la haute hiérarchie du corps médical, encore moins ceux étant sous sa juridiction, pour justifier son déni de l’évidence, son laxisme, son attentisme ou le musellement des autorités médicales régionales. Mais le nombre de patients-victimes submergeant les unités de soins hospitaliers, devenant médicalement et politiquement incontrôlable, le corps médical et les autorités politiques régionales ne pouvaient plus persister dans la méfiance, la crainte et l’hostilité.

L’autorité médicale pour elle-même et pour autrui, prit acte de son impuissance face à l’autorité politique, dont elle dépend et ne peut s’y substituer. Le pouvoir central dans le cas de la Chine ne pouvait plus rester inaudible, dubitatif ou inactif, face à une évidence suscitant psychose, défiance et révolte. Le président Xi Jinping incarnant la pointe de l’exécutif, se trouva interpelé par le gouvernement régional et le corps médical de Hubei, tous deux sous pression d’une population désemparée et menaçante. La raison citoyenne régionale s’indignait de sa raison d’État locale qui s’était contentée d’une confrontation avec la raison médicale sous sa juridiction. La préoccupation régionale s’est muée en une psychose existentielle de tout le peuple et ses dirigeants. Le politique régional s’éclipsa pour la puissance de l’autorité du politique nationale-suprême. Cela sous-entend que l’État absolu, incarne « une coordination des institutions directrices » (M. SAVADOGO, 2013, p. 101), qui dans une dynamique œuvre pour surmonter et résoudre les difficultés, s’imposant à une collectivité. Il devient donc logique que pour protéger son humanité et prévenir la propagation du mal contre toute la Chine, la Chine ne pouvait s’abandonner à elle-même, ni attendre son salut de la solidarité et de la collaboration de ses rivaux-partenaires. L’État de la Grande Muraille et sa population, foudroyés par ce mal, ne pouvait que s’efforcer de l’affronter aux niveaux régional et national. La limitation de sa dissémination hors de chez elle, ne pouvait nullement constituer l’agenda existentielle des autorités politiques et scientifiques chinoises. Il s’en suit que dans la Chine frappée de manière imprévisible, angoissée et désorientée, des mesures d’urgence inimaginables furent observées : la soudaine fermeture des limites spatio-territoriales de la ville épicentre de la pathologie, des écoles, des universités, des entreprises et administrations publiques, les interdictions d’attroupements, des confinements, des dépistages, des impositions du port obligatoire du masque… Cette vivisection politique controversée, non médicale, n’avait pour but que de permettre aux autorités sanitaires d’accomplir leur devoir : conduite d’enquêtes épidémiologiques, d’autopsies, identification de l’agent pathogène, dresser la typologie de l’épidémie, réaliser des dépistages, des études statistiques… La finalité de cet exercice, n’était autre que d’identifier les sujets infectés, de les mettre en quarantaine et assurer leur prise en charge médicale. C’est l’option d’une médecine de guerre contre une pathologie, que le politique imposait au médecin. Le médecin au-delà de ses contraintes habituelles devenait désormais un agent réquisitionné, un médecin-combattant. Le patient n’est plus un malade ordinaire, mais l’hôte d’un adversaire visible par ses effets et invisible par son profil. La raison d’État justifie désormais toutes décisions et actions.Il s’agit-là de décisions et d’actions politiques urgentes et contraignantes, engagées en Chine qui ont certainement contribué à freiner la dynamique des infections dans le reste du pays et donner le temps au monde des chercheurs d’identifier l’identité réelle de la pathologie.

Cette vaste opération idéologique médicale du politique révélant l’obligation de tout gouvernement devant son peuple, visait à prouver à cette partie du peuple et du peuple chinois tout entier, que l’exécutif chinois ne se dérobe pas à ses devoirs. L’exécutif chinois, par-delà cette adresse à son peuple, entendait aussi signifier au reste du monde qui l’observait et surtout à ses administrés, qu’il ne considère pas l’État, encore moins l’État chinois comme un pur instrument de contrainte ou fondé sur « l’autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs » (WEBER, 1963, p. 101). Il demeure en soi et à ses yeux, l’organisation de la communauté-société historique particulière. Et que lui, à travers une telle organisation, se saisit comme conscient de la nécessité d’une « action consciente, délibérée, efficace » (CANIVEZ, 1993, p. 177), visant l’efficacité. Il ne symbolise pas pour lui une architecture nébuleuse, mais une totalité, une organisation additive ; au sens où « chaque institution présuppose et supporte toutes les autres en vue de son propre fonctionnement », de même que « pour leur fonctionnement chaque institution est présupposée et supportée par toutes les autres » (WEIL, 1966, p. 131). Cette co-responsabilité institutionnelle étatique demeura indéniable, car face à la brutalité et à la fulgurance de la pathologie, tous les gouvernements, ont connu ce type de conflit des responsabilités opposant diverses strates de leurs administrations respectives. L’exemple le plus illustratif est celui de la France ou un nombre significatif de médecins n’hésitèrent pas à saisir la justice pour « mensonge d’État » (PERONNE, 2020, p. 121), et ou des soignants refusant de se faire vacciner, furent suspendus.

À ce stade de la réflexion l’on peut prendre le risque de soutenir qu’il n’existe objectivement pas de haine viscérale entre autorités sanitaires et politiques. Il s’agit surtout de querelle de prééminence de responsabilité. L’État demeure, malgré la nature et les enjeux de l’actualité, l’être intraitable ne renonçant jamais à ce que l’action étatique obéisse à des règles, des protocoles. Celui qui s’en écarte s’isole lui-même et se met dans une posture de défiance, d’incivisme, d’atteinte à l’autorité de l’État. Aussi tout gouvernement, même régional, demeure toujours ; « le maître de la structure de l’administration » (WEIL, 1966, p. 149). L’exécutif dans tout État souverain se veut la source de la légitimation du serment hyppocratique, qui dans sa physionomie [historique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire), n'a pas valeur [juridique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit) universelle contraignante. Tout médecin, ne peut qu’être assujetti à des codes internes constamment actualisés. Les évidences médicales ordinaires et médicales, ne sauraient être des évidences médicales irrémédiablement sanctuarisées pour le politique, même sous la pression de l’ire des évènements et des masses. Ainsi, l’attachement de l’exécutif chinois à la réalité de l’État et à son fonctionnement à travers ses sous-ensembles, montra que les actions et réactions de sa population, de son corps médical et de ses autorités politiques régionales, révèlent que la société épidémiologique ne peut être pensée au sens d’une société de malades incurables, d’une sorte d’asile avec des pensionnaires irréversiblement abandonnées et rejetées, car condamnées à mourir ou à vivre ainsi. Elle renvoie à une société particulière avec toute sa diversité, sa grandeur et ses contradictions, confrontée à une pathologie soudaine qui ébranle sa survie, les libertés individuelles et collectives, la libre mobilité des personnes et des biens.

3. Le paradoxe progressiste d’une co-obligation irréductible

Tous les peuples du monde observèrent, avec cette pathologie spontanée, la vulnérabilité et les tergiversations de la raison politique de leurs responsables politiques, leurs boulimiques attachements à la suprématie de la raison d’État constitutionnelle, exécutive, législative et judiciaire. Ils furent dans tous les États déstabilisés et désorientés devant l‘épidémie transmigrée en pandémie. Tous, hypotonisés, furent inconscients-conscients dans leurs discours, actions et réactions. La Chine avant tout autre, fit indépendamment d’elle-même le laboratoire d’émergence et d’incubation de la pathologie. Tout comme elle aura été le précurseur de la ré-affirmation systémique de l’autoritarisme politique et la génitrice de procédés de lutte indiscriminées contre cette épidemie-pandémie. Elle a été le premier État du monde à prendre des décisions draconiennes, à imposer des méthodes de luttes controversées à la société hyppocratique et civile. Cette posture de fermeté étatique, qualifiée ailleurs d’autoritarisme, permit toutefois à son monde médico-scientifique de démystifier le virus, pour sa communauté citoyenne et le monde. L’orgueil de l’État, même sous les torrents et les cyclones, inaliénable, demeurera toujours éclairé par la tension sociale ; organisée, corporatiste, anarchico-raisonnable.

La virulence de l’exaspération citoyenne et l’obligation hyppocratique en Chine ont contraint les exécutifs local et central, à assumer leurs responsabilités de garants de la décision et de l’action gouvernementale. Les attitudes hyppocratiques à l’instar de celles des masses citoyennes ordinaires actives, ne constituèrent pas de la défiance d’anarchistes utopiques vantant le non-sens de l’État et déterminés pour sa destruction. La défiance de la totalité citoyenne et du monde médical, se voulait un acte citoyen, car politiquement, les vertus cardinales du citoyen demeurent l’obéissance et la résistance. Tout peuple se sait en cela, la création du politique, à qui il incombe, à travers le gouvernement, l’administration, les institutions, les appareils répressifs et idéologiques internes et externes, de garantir la paix et la quiétude à tous. Il aurait fallu le Covid dix-neuf pour que citoyens et médecins, spectateurs ou activistes, découvrent à nouveau, l’obstination politique de l’exécutif, seul responsable devant le peuple, du peuple et des peuples.

L’État central chinois qui ne s’est pas dérobé à cette responsabilité suprême, serait parvenu à convaincre son peuple et sa communauté de la santé que même sans avoir désacralisé un virus, tout État peut et doit toujours œuvrer à soigner les symptômes qu’il provoque, à prendre le risque de passer d’une médecine curative et thérapeutique à une prédictive, préventive, personnalisée et participative (ALEXANDRE, 2011, p. 172). Cela implique la non adhésion au principe protocolaire de soumission à l’apparition de la maladie à travers les symptômes pour préconiser une cure palliative. Une telle désobéissance suggère que l’alternative de l’ingénierie génétique, peut permettre d’anticiper afin d’empêcher l’apparition même de la maladie. Mieux, qu’il est primordial même, d’admettre que face à certaine urgence, il sied de privilégier « une logique de médecine de guerre » (PERONNE, 2020, p. 25), de traiter sans preuves, plutôt que de s’en remettre aux contraintes temporelles d’un diagnostic. En outre une telle offensive guerrière médicale étatique exhorte à s’abstenir de s’en remettre à la mort par fatalisme, et d’opter pour une guérison, même avec des procédés non encore homologués. Il sous-entend qu’il n’y a pas lieu d’attendre que tout soit prouvé et certifié, ni de chercher à introduire une injustice de traitement entre puissants et misérables. Le gouvernement en imposant à sa communauté médicale une logique de lutte plus politique que médicale, la considère, non seulement comme un moyen pour soulager les malades, mais aussi comme une condition pour apprendre à connaître cette maladie. Cette dualité dans la finalité de l’action gouvernementale semble avoir été productive en Chine. La pathologie aura été déstabilisée dans sa fulgurance assassine méprisante et sa personnalité n’était plus une raison d’État pour le domaine public scientifique, politique et ordinaire. Elle serait parvenue à rassurer son peuple et tous les peuples du monde, que seul l’aveu d’impuissance et l’addiction au bellicisme, peut justifier que l’on se vautre dans le cynisme d’établir une analogie entre les décisions et les procédés de luttes d’un régime autoritaire qui s’illustrerait par le mépris du peuple, des libertés individuelles et collectives, par l’imposition de lois liberticides, par le culte du chef… et ceux d’un régime libéral, incarnation de la liberté, de l’égalité, du droit, de la bonne gouvernance, de l’alternance, de la primauté des institutions… Le Covid dix-neuf, ridiculisa cette hypocrisie de l’incrimination de régime dit autoritaire, en ce qu’il devint évident avec lui, que pour tous les deux typologies de gouvernance, la force, stigmatisée comme « l’élément méchant, perturbateur et démoniaque », s’impose en politique comme « un moyen essentiel et parfois le seul capable d’assurer efficacement la stabilité, l’ordre et la justice » (FREUND, 1965, p. 156).

Cette pathologie aura démontré par-dessus les stériles palabres au sujet du noble régime politique en de telles circonstances, que le réalisme de la pensée politique transcende les affabulations en ce que l’on « ne juge plus les gouvernements sur leur fidélité à leurs convictions profondes, mais sur leurs résultats », (WEIL, 1993, p. 74).Il révéla suivant les acquis de l’expérience chinoise, que « soigner ne signifie pas automatiquement guérir », que soigner, équivaudrait aussi à « accompagner le patient, …traiter les inconforts générés par l’infection », et qu’en définitive, l’histoire de la médecine demeure « l’accompagnement, par des soins palliatifs » (SIMPORE ; SAWADOGO, 2021, p. 109). Cela est d’autant plausible que l’on se souciait peu de ce que l’émergence surprenante de la pathologie ait propulsé au-devant d’une éventuelle hécatombe, tout le monde médical dans sa diversité. Cette évidence a été occultée par le fait que l’on semblait inconsciemment les considérer comme des immortels, des personnes immunisées contre les maladies dans la mesure où leur vocation est de les diagnostiquer, de les prendre en charge et de les guérir. L’on a tellement pris l’habitude de courir les consulter et se soigner, qu’il a fallu, le Covid dix-neuf pour que l’on prenne conscience de leur vulnérabilité comme tout homme. Le sens de leur engagement doit être honoré. Il importe de toujours garder en mémoire la dette que l’on doit à tous ceux, qui aujourd’hui comme dans l’histoire de la médecine, sont morts en se battant sans savoir contre quoi, pour protéger et sauvegarder des vies au péril de la leur. Un tel engagement ne peut s’expliquer que par l’attachement à un serment et à l’éthique biomédicale. Cela mérite d’être souligné d’autant plus que la lutte contre l’épidemie-pandémie, a plutôt mis en exergue le déchaînement du droit de regard et de révocation des peuples à l’égard des dirigeants, la vulnérabilité de la raison politique et la sympathique solidarité manifestée au crédit de la raison médicale.

La société de la masse et celle de la médecine ne peuvent plus s’illusionner sur l’existence et l’intolérance de l’égocentrisme du politique. Ils savent à présent qu’il constitue vraisemblablement, un réalisme du politique qu’aucun impératif catégorique humanitaire ou défi accidentel, interne ou supra-national ne peut rendre aberrant. L’égoïsme constitue la caractéristique fondamentale de tout politique dans l’exercice de ses mandats. Bien entendu, l’homme politique n’est pas naturellement, génétiquement ou humainement égoïste. L’égoïsme qu’il assume, une fois conscient des exigences du réalisme de l’exercice du pouvoir d’État, parfois avec démesure ou regret lorsque sa gouvernance fut ponctuée par des échecs tragiques historiques, se veut institutionnel. Il est légitimé par la Constitution, les lois et les instituions de son État. Il prête serment d’allégeance dans un État, de loyauté et de dévouement à un État et pour un État singulier. L’égoïsme étatique, se mue en raison d’État, ne pouvant qu’être absolutisée, sacralisée, déifiée. Elle se retrouve légitimée, sanctuarisée par les textes fondamentaux, les institutions et les appareils idéologiques, de sécurité et de défenses. Elle se veut transparente, mais aussi parfois déguisée, car l’État symbolise « l’unique source du « droit » à la violence » (WEBER, 1963, p. 29). Elle incarne suivant la logique hobbesienne le puissant Léviathan. L’homme d’État qui est son géniteur-protecteur, et celui qui le divinise devient lui-même, son obligé, au sens où il n’oubliera jamais, que « régner, c’est obéir » (ROUSSEAU, 1967, p. 841). Il peut, comme tout citoyen être mis en accusation, poursuivi et mis en détention pour atteintes à l’hyper-puissante raison d’État. La raison d’État ne peut donc *a priori* se rapporter à la raison arbitraire du gouvernement. Cette dernière serait plutôt l’expression d’un arbitraire, d’une déviance politique invoquant une raison d’État perverti, dont elle se sert sans pour autant la respecter.

Il en découle que la raison d’État honorable renvoie à la raison du peuple, à la raison citoyenne. En cela, elle s’oppose à la raison populaire primaire du peuple, car le paradoxe, c’est que le peuple qui est le bénéficiaire des fortunes de cet égoïsme institutionalisé, ne supporte pas ce réalisme politique. Il s’agit d’une attitude du peuple, qui révèle sans cesse à l’activiste politique, que l’existence de la société représente la condition fondamentale de son être, et que ce qu’il est amené à résoudre ne sont que les réalités et préoccupations auxquelles cette dernière se trouve confrontée dans son existence collective quotidienne et ses aspirations. Il ne peut plus contester que les préoccupations banales deviennent des préoccupations politiques existentielles lorsqu’elles impactent sérieusement la confiance entre gouvernés et gouvernants, entre gouvernants, gouvernés et corps médical. Le politique qui est sa création affranchie et son obligé en est conscient à telle enseigne, qu’il est tenue de se justifier lorsqu’il peine à avoir son assentiment. À la différence du peuple non tenu de s’expliquer, de se légitimer devant le politique, lui ne peut s’y soustraire concernant ses décisions, ses pratiques et la viabilité de son projet étatique. Il n’a donc nul gain honorable à promouvoir la censure de la pensée et de la critique, s’il se veut progressiste. Ainsi, la confrontation entre les deux raisons se veut uniquement con-genitale. En réalité, elles s’enrichissent mutuellement dans leur différence et contradiction. Le politique conscient de cette intransigeance ou ingratitude du peuple se sait condamné à défendre celui-ci et à porter des projets en vue du bien-être de sa collectivité et non d’une autre. Même les accords de coopérations inter-étatiques et alliés, portent cette primauté. La sémantique stoïcienne autorise à dire que l’homme d’État ne saurait se soustraire aux dictatures de l’imprévisible et du prévisible. Dans les deux paradigmes, il lui incombe de prendre ses responsabilités. La société politique antérieure à son être en acte, en puissance et à son mandat, suivant la perspective de la théorie du contrat social Hobbesienne ou rousseauiste, n’est pas sa création, mais il en est par consentement libre du peuple ; l’héritier, le garant, le porte-parole et le défenseur. Il ne saurait pourtant en être l’otage, ni se substituer à elle.

Alors la politique, pour l’individu citoyen et particulièrement le penseur, qui « questionne et s’interroge devant le spectacle du monde », qui s’évertue à indisposer « le cercle des évidences établies et la chaîne du quotidien » (RUSS, 1998, p. 4), constitue au fond le théâtre de la décision et de l’action systématique impersonnelles. Le politique raisonnable, ne saurait par conséquent vivre avec l’auto-satisfaction, la perfectibilité infinie, que lui seul épuise la politique étatique d’une société politique. Il ne peut qu’être question pour lui comme pour ses prédécesseurs et successeurs, de se battre pour le bien-être, la souveraineté et l’indépendance d’une collectivité politique particulière. Ainsi un tel homme de décisions et d’actions devient égoïste par devoir et nullement par inclinations génétiques. Il doit dévouement et loyauté à son État. Il ne supporte la supériorité d’aucune autre hégémonie que la sienne, ou du moins que celle qu’il incarne. Il n’abdique jamais, grâce aux lois, aux institutions et aux intrigues, le contraignant à occuper la première loge quant aux défis de sa collectivité politique. Les savants de la *théoria* et de la praxis médicales, engagés en politique, sauf mauvaise foi, n’ignorent nullement que derrière les structures de médecines sans barrières dites de buts humanitaires, se dissimulent en réalité des instruments de politique extérieure, d’autant plus que la santé est utilisée comme un moyen de continuation de la politique par d’autres procédés**.** Et jamais la question de la santé publique dans un État, puissant ou faible, ne cessera d’être un véritable enjeu politique. Ainsi, l’individu philosophe, témoin de ce que l’omniprésence quotidienne de la médecine et du politique dans l’existence de tout homme justifie vraisemblablement aux yeux de la doxa et de maintes intelligences référentielles, leur utilité individuelle et commune, soutire de ce constat l’enseignement que pour être indispensable et non irremplaçables pour sa société et le monde, le médecin tout comme le politique, ne peuvent et ne doivent jamais baigner dans l’oisiveté recommandant la renonciation à la prise de distance par rapport à la réalité existentielle socio-politique, de la penser dans sa partialité et sa totalité, sans idées préconçues, sans être le captif des émotions, des intérêts et des compromissions.

Ils révèlent par une telle convergence de vue citoyenne que s’il s’est toujours agit pour l’héritier et continuateur de Socrate ; sujet connaissant et objet de connaissance, de comprendre pour faire comprendre, en liaison avec les défis auxquels sa société et l’humanité indivisible se retrouvent confrontée dans leurs évolutions et aspirations, de même l’obligé du serment d’Hyppocrate, révéla au regard de sa ténacité, de son impuissance et de sa propre vulnérabilité face au politique et au Covid dix-neuf, qu’il s’agit pour lui, dans l’exercice de sa vocation de comprendre pour traiter et espérer guérir, d’autant plus que la méconnaissance d’un « virus » ne permet « évidemment pas de le diagnostiquer » (PERONNE, 2020, p. 39). Les limites de la médecine traditionnelle, sont celles-là même qui suggèrent à l’État la médecine de guerre, médecine de tâtonnements, pour venir en recousse à la médecine traditionnellement purement thérapeutique, et donc restauratrice, n’intervenant que pour lutter contre une pathologie, soigner et guérir une pathologie ou un disfonctionnement de l’organisme. La médecine de guerre, puise dans la médecine traditionnelle avec l’évolution des techniques de soins, la possibilité de rendre désuète l’essence traditionnelle de la médecine. Aujourd’hui, au-delà du pathologique, la médecine intervient maintenant sur l’homme sain dans le but de l’améliorer ou de le dynamiser. La rivalité entre les deux types de médecine légitime l’action gouvernementale, qui ne peut que tirer profit d’une médecine plus révolutionnaire passant de la guérison et de la prévention à celle de l’amélioration et de l’augmentation. Les risques de cette option restent l’altération de la nature humaine et la possibilité de travestir la médecine. Cela dit, la médecine de guerre, médecine d’improvisation ne peut renoncer en des compromis avec les acquis des deux médecines.Cela aura été le dilemme de tout exécutif dans sa politique d’assaut contre le Covid dix-neuf. Les deux sphères d’essences singulières, se retrouvent ici contraintes avec les contraintes à la loi de l’omerta, les suspensions, les démissions, les convocations devant les multiples ordres de santé du monde médical et les injonctions du politique pour le médecin, les innombrables restrictions et atteintes aux droits civiques, à la liberté de discussion et à la critique rationnelle pour le philosophe, à analyser la question socio-sanitaire en relation avec la primauté de l’hégémonie de la responsabilité étatique. Le médecin semble malgré lui-même découvrir qu’il était un philosophe, mais un membre ignorant de ce statut, du moins pas dans la pratique mais dans le comportement inaugural face à l’inconnu.

Conclusion

Le Covid dix-neuf, loin d’avoir rendu banales les réactions des masses citoyennes, montra que politique et médecine ne sauraient se substituer. Le médecin n’a pas d’obligation naturelle à penser la politique, sauf en qualité de citoyen actif. Mais le politique à l’obligation de penser la politique dans sa totalité et dans son rapport avec la médecine. Aussi, le médecin s’inscrivant dans une dynamique de contestation de l’orientation politico-médicale portée et assumée par le politique, peut faire basculer leur rapport dans des tensions, des méfiances et des hostilités. Cela laissant accréditer l’effectivité d’une haine sidérale entre eux, révèle proprement toute la complexité du jeu de co-cohabitation de primauté de responsabilité. L’action étatique tout comme celle de l’art médical, obéissant à des normes et des protocoles, s’en écarter reviendrait à s’exposer à leur rigueur, comme nulle ne peut se soustraire à toute philosophie de l’action collective, sans rappels aux fondamentaux de son engagement et aux représailles.

L’exécutif dans tout État souverain sain, incarnera toujours la source de la légitimation du serment politique et hyppocratique, qui dans son essence [historique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire), n'a nulle valeur [juridique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit) universelle engageante. Tout médecin, ne peut qu’être soumis à de codes étatiques particuliers constamment adaptés. Ainsi, les frontières médicales ordinaires et hyppocratiques, ne sauraient être non-sanctuarisées pour le politique, en relation avec la primauté de l’hégémonie de la responsabilité étatique. Tout État se retrouve confronté à cette exigence, en ce que sa légitimité dépend de son aptitude à défendre la survie de la collectivité, pour laquelle il existe, œuvre et crée les conditions du bien vivre ensemble. Cette ré-affirmation de l’orgueil étatique, se démarque de toute apologie de l’autoritarisme de l’État. Elle ne peut qu’être problématique, lorsqu’elle se confronte aux impondérables d’un examen critique de la moralité juridique, constitutionnelle et sociale, des décisions et actions de l’État.

Références bibliographiques

ALEXANDRE, L. *La mort de la mort.* Comment la technomédecine va bouleverser l’humanité. Paris: JC Lattès, 2011.

ARISTOTE. *La politique.* Traduction J. Tricot. Paris: Vrin, 1962.

ARISTOTE. *Ethique De Nicomaque*. Traduction, préface et notes, J. Voilquin. Paris: Garnier et Frères, 1965.

BERNARD, C. *Introduction à l’étude de la méthode expérimentale*. Paris: Gibert, 1943.

CANIVEZ, P. *La politique et sa logique dans l’œuvre d’Éric Weil*. Paris: Kimé, 1993.

CICÉRON. *De la République. Des Lois*. Paris: Flammarion, 1965.

DESCARTES, R. Discours de la méthode. Paris: Librairie Générale Française, 1973.

EPICTÈTE. *Entretiens*. Paris: Gallimard, 1964.

FREUND J. *Qu’est-ce que la Politique* ? Paris: Sirey, 1965.

GALLERAND, A. *Qu’est-ce que le transhumanisme ?* Paris: Vrin, 2021.

HEGEL, F. G. W. *Principes de la philosophie du Droit*. Présenté, traduit et annoté, par R. Derathe. Paris: Flammarion, 1932.

HEGEL, F. G. W. *La Phénoménologie de l’esprit*, Tome II. Traduction et notes de J. Hyppolyte. Paris: Aubier-Montaigne, 1941.

HEGEL, F. G. W. *Précis de l’encyclopédie des sciences philosophiques*. 3ème édition. Paris: Vrin, 1952.

HOBBES, T. *Le Léviathan*. Paris: Sirey, 1971.

HOBBES, T. *Le citoyen ou les fondements de la politique*. Traduction de S. Sorbière. Paris: Garnier Flammarion, 1982.

JONAS, H. *Le Principe Responsabilité.* Une éthique pour la civilisation technologie. Paris: Flammarion, 1990.

MORIN, E. *La voie*. Pour l’avenir de l’humanité. Paris: Fayard, 2011.

NIETZSCHE, F. *La généalogie de la morale*. Paris: Gallimard, 1964.

PÉRONNE, C. *Décidément, Ils n’ont toujours rien compris* ! Paris: Albin Michel, 2021.

PÉRONNE, C. *Y a-t-il une erreur qu’ils n’ont pas commise ?* Covide-19 : l’union sacrée de l’incompétence et de l’arrogance. Paris: Albin Michel, 2020.

PLATON, *Apologie de Socrate, Phédon.* Traduction, notices et notes, par E. Chambry. Paris: Flammarion, 1965.

PLATON, *La République*. Introduction, traduction et notes, par R. Baccou. Paris: Flammarion, 1966.

ROSNAY, J. *L’Aventure du vivant*. Paris: Seuil, 1988.

ROUSSEAU, J.-J. *Lettres écrites de la Montagne.* In: *Œuvres*, Tome III. Paris: Galimard, 1967.

ROUSSEAU, J.-J. *Du contrat social*. Introduction P. Burgelin. Paris: Flammarion, 1992.

RUSS, J. *Histoire de la philosophie*. Paris: Hatier, 1998.

SANSONETTI, P. *Tempête parfaite.* Chronique d’une pandémie annoncée. Paris: Seuil, 2020.

SAVADOGO, M. « L’interdisciplinarité par différentes familles de sciences ». In : *Actes du Colloque sur la covide-19.* Réagir à la pandémie de Covid-19. Contributions croisées de trois réseaux d’enseignants chercheurs : mathématiques, sciences humaines et sociales et sciences biologiques et médicales, Tome I. Ouagadougou: Presses Universitaires, 2021, p. 1-13.

SAVADOGO, M. *Philosophie de l’action collective*. Paris: Harmattan. 2013.

SIMPORÉ, J.; SAWADOGO, J. « Problématique éthique et enjeux bioéthiques de la Covid-19 : prévention, prise en charge médicale et recherche scientifique ». In: *Actes du Colloque sur la covide-19.* Réagir à la pandémie de Covid-19. Contributions croisées de trois réseaux d’enseignants chercheurs : mathématiques, sciences humaines et sociales et sciences biologiques et médicales, Tome II. Ouagadougou: Presses Universitaires, 2021, p. 105-121.

WEBER, M. *Le Savant et le Politique*. Paris: 10/18, 1966.

WEIL, E. *Philosophie morale*. Paris: Vrin, 1961.

WEIL, E. *Philosophie politique*. Paris: Vrin, 1966.

WEIL, E. *Logique de la philosophie*. Paris: Vrin, 1985.

WEIL, E. *Essais sur la Philosophie, la Démocratie et l’Education*. Lille: Presses Universitaires de Lille, 1933.

Recebido em: 13-02-2024
Aprovado em:

**Souleymane Sawadogo**

Doctorat en philosophie. Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou-Burkina Faso). Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines (UFR / SH). Département de Philosophie-Psychologie.